



ARRETE n° 2026-46

fixant la date des élections au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département Gers

Le Président du Centre de Gestion de la
Fonction publique territoriale du Gers

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le code électoral,

VU le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

ARRETE

Article 1er : Les élections au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Gers sont fixées du 02 juillet 2026 - 9 heures au 09 juillet 2026 - 14 heures et se dérouleront exclusivement par vote électronique.

Article 2 : la réunion de dépouillement des votes et la proclamation des résultats est fixée au 09 juillet 2026 à 14 h 20 au siège du Centre de Gestion.

Article 3 : Mme la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion et publié sur son site internet.

Fait à Auch, le 11 MAI 2026

Le Président,
Didier DUPRONT



LE PRESIDENT

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau 50 Cours Lyautey, 64010 Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publicité qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.